

Après une phase très courte et non évaluée d'expérimentations sur quelques départements, **les évaluations d'écoles sont généralisées cette année par le ministère et le Conseil d'Évaluation de l'École.**

Dans un contexte de rentrée extrêmement tendu, les équipes, et particulièrement les directions d'école, n'ont pas de temps à perdre avec des enquêtes inutiles et chronophages.

Surtout, la CGT Éduc'action dénonce des évaluations représentant un danger pour l'école qui nous portons :

- évaluations en partie externes qui décident des axes de travail au sein de l'école au lieu du conseil des maitres et maitresses
- équipes éducatives pointées comme responsables des difficultés, alors que le manque de moyen humain et matériel est criant
- questionnaires de satisfaction auprès des familles laissant penser que les écoles sont des entreprises devant répondre aux demandes de leur clientèle.
- risques de conditionner une partie des rémunérations à la réussite des objectifs que décideront ces évaluations.

Alors que des bruits de couloir indiquent que le ministre souhaite temporiser sur la question, et dans l'attente d'une (vraie) confirmation de sa part, la CGT Éduc'action rappelle qu'elle s'est engagée dans une bataille intersyndicale pour l'abandon de ces évaluations. Elle soutiendra donc toutes les écoles concernées qui décideront, en équipe, de ne pas répondre à cette demande. Elle est surtout déterminée à lutter pour faire reculer définitivement le ministre sur cette question et que le « recul » du trimestre se transforme en arrêt définitif.

Évaluations des écoles, ni aujourd'hui ni demain!

**NON à une École du
résultat et de la mise
en concurrence**

**OUI à une école à taille
humaine et
émancipatrice**



RAPPEL

Le nombre important de documents adressés aux équipes éducatives et l'insistance de notre administration à nous imposer ces projets pourraient nous faire croire que ces auto-évaluations sont obligatoires.

Mais en réalité, il n'en est rien. Pour l'heure, aucune disposition réglementaire n'est prévue pour imposer la participation des collègues à de tels processus. Il n'existe pas plus de cadre légal pour les modalités et le calendrier...